

Le CPOM pour les SAAD **INCONTOURNABLE 2018 !**

(Le contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)

Contexte

La Loi ASV offre aux services à domicile la possibilité de signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Après une première phase d'expérimentation et d'évaluation, cette nouvelle forme de contractualisation se déploie aujourd'hui sur les territoires.

Nouvelle organisation du service et des prises en charges, respect du cahier des charges de 2016, évolution de la tarification, ces enjeux seront alors au cœur des préoccupations des gestionnaires et des partenaires institutionnels lors de la conclusion de ces CPOM.

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Connaître le cadre réglementaire du CPOM pour les services à domicile,
- Connaître et maîtriser le cahier des charges des services à domicile et faire le lien avec le diagnostic du CPOM,
- Comprendre les enjeux et l'actualité des CPOM et de l'évolution de la tarification des SAAD.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établi sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

Professionnels ayant à élaborer et négocier un CPOM pour un service à domicile :

- Responsables de services à domicile,
- Directeurs financiers,
- Comptables, ...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre réglementaire et juridique


- Connaître la Loi ASV,
- Connaître le premier cahier des charges du CPOM paru dès 2012,
- Tirer les enseignements du rapport Labazée de Mars 2017,
- Connaître les données de l'étude nationale des coûts des services à domicile,

2 – Connaître et comprendre :

- Identifier les enjeux pour les SAAD,
- Connaître les moyens : vers une tarification globale,
- Connaître la possibilité d'un CPOM plus global : le SPASAD ou le CPOM « pluri-dispositifs »

3 – Maîtriser les enjeux stratégiques du CPOM :

- Maîtriser le préalable à ne pas manquer : le diagnostic préalable,
- Savoir formaliser les objectifs et les clauses du contrat,
- Connaître les clauses obligatoires ou utiles,
- Maîtriser les enjeux et la méthodologie du dialogue de gestion

 **Cas pratique** : étude d'une grille de diagnostic et d'une trame de CPOM

L' **A** tout d'Advisoria :
Les retours d'expérience
des négociations de CPOM